

# CHARTRE DU RÉSEAU DES COMITÉS D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ

## **Les valeurs et les objectifs**

Le Réseau des Comités d'éducation pour la santé, constitué par le Comité français d'éducation pour la santé (CFES), les Délégations interrégionales pour l'éducation et la promotion de la santé (Direps) et les comités régionaux et départementaux d'éducation pour la santé (Cres et Codes) agréés, contribue à la définition des orientations et des objectifs de la politique de santé publique. Il participe concrètement à la réalisation de ces objectifs par la mise en œuvre à chaque niveau d'une politique d'éducation et de promotion de la santé adaptée à tous les milieux et apportant à chacun les informations nécessaires à un réel choix personnel.

Pour développer et garantir l'éducation du citoyen, le Réseau reconnaît la diversité des approches possibles dans le respect des principes suivants :

### **Une vision globale de la santé**

Les membres du Réseau partagent l'idée, à l'instar de l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.) que la santé peut être considérée comme une ressource pour agir, et non pas simplement comme l'absence de maladie.

La diversité des déterminants de la santé est reconnue, qu'ils soient génétiques, psychologiques, sociaux, culturels, économiques, politiques, écologiques ou philosophiques. Chaque individu bien que libre et responsable, n'a pas la capacité, seul, d'agir sur l'ensemble de ces déterminants.

### **Le respect des équilibres individuels et sociaux**

Les habitudes de vie de la population sont le résultat de l'adaptation à ses conditions de vie et aux différentes influences sociales. Ces habitudes, quelles qu'en soient les conséquences sur la santé, peuvent être facteurs de qualité de vie individuelle ou de cohésion sociale. La nécessité de respecter ces équilibres impose la prudence quand les populations sont invitées à réfléchir sur d'autres choix de vie, meilleurs pour la santé du point de vue du technicien. Dans cet état d'esprit, il convient de promouvoir le respect de l'homme et de son évolution, et d'accompagner les éventuels déséquilibres causés par des changements de styles de vie.

## **La démarche globale de la promotion de la santé**

Le Réseau s'appuie sur les conceptions de la promotion de la santé définies par l'OMS (Charte d'Ottawa, 1986). Ne s'inscrivant pas dans une optique de médicalisation de la société, la prévention ne peut se limiter à éloigner tel ou tel danger pour la santé.

Une réflexion globale sur la santé est nécessaire à tous les niveaux de décision, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Les membres du réseau dépassent donc progressivement les approches thématiques parcellaires, pour les intégrer à des approches globales de la promotion de la santé et développer la responsabilité des personnes et des groupes.

## **Une perspective de responsabilisation :**

rejetant les méthodes injonctives et normalisatrices, le réseau fonde son action sur la responsabilisation et l'éclairage des choix.

## **Une approche participative**

Le réseau prône la participation de la population comme fondement de l'action, c'est-à-dire que la participation effective de la communauté est sollicitée dans chaque action mise en œuvre au stade même de la définition des objectifs. Les personnes et les groupes sont reconnus comme détenteurs d'un savoir et de compétences sur la santé, et libres de faire leurs propres choix en matière de bien-être.

## **Un souci démocratique**

Le réseau facilite par tous les moyens l'expression de la population sur ses problèmes de santé. Il suscite et soutient les initiatives avec un esprit ouvert et créatif. Le contenu des actions entreprises est partagé, négocié avec la population.

## **Un investissement pour l'ensemble de la population et une lutte contre les inégalités**

Le réseau participe à la lutte contre les inégalités face à la santé en œuvrant pour l'ensemble de la population et en portant une attention particulière aux actions de développement social.

Une bonne santé est à la fois condition et conséquence d'une bonne intégration sociale.

Les membres du Réseau portent un intérêt identique à chaque personne, quels que soit l'âge, le sexe, l'identité culturelle, l'origine ethnique, l'appartenance idéologique.

En résumé, le Réseau vise un certain nombre d'objectifs fondés sur la lutte contre les inégalités et la promotion de valeurs positives dans le respect de la liberté de chacun.

---

L'adhésion aux valeurs sus-citées amène effectivement les membres du Réseau à référer leurs actions aux quatre objectifs suivants :

- donner des années à la vie : en luttant contre la mortalité prématurée, en informant sur les moyens d'une meilleure santé et en œuvrant pour que l'environnement y soit favorable ;
- ajouter de la santé aux années : lutter contre la maladie, l'incapacité et les handicaps ;
- ajouter de la vie aux années : aider les populations à réaliser leur potentiel physique, mental et social ;
- favoriser l'égalité des chances devant la santé : réduire les disparités d'état sanitaire entre départements et groupes sociaux.

---

**1-** Le Réseau des Comités d'éducation pour la santé est une organisation qui favorise des échanges sur la base de valeurs partagées et vise à structurer l'éducation pour la santé autour de critères de qualité des pratiques.

**2-** Fondant sa démarche sur les principes précédemment énoncés dans le préambule, le Réseau a pour but :

- D'agir pour faire reconnaître la place et le rôle de l'éducation pour la santé en France dans le champ de la santé publique ;
- d'assurer le développement de l'éducation pour la santé au service des objectifs de santé publique, en liaison avec les services des ministères concernés (Santé, Travail et Affaires sociales, Education nationale etc.) et de leurs services déconcentrés, les partenaires locaux (Conseils régionaux et généraux, Mairie...) et les organismes de protection sociale ;
- de promouvoir l'éducation pour la santé en faveur du développement de la citoyenneté ;
- de garantir l'existence sur tout le territoire d'un savoir-faire professionnel pour les acteurs de l'éducation pour la santé.

**3-** La spécificité du Réseau réside dans la recherche de l'amélioration permanente de l'efficacité et de la qualité des actions d'éducation pour la santé, de leur cohérence et de leur visibilité, ce qui se traduit par les sous-objectifs suivants :

- permettre aux différents acteurs des comités d'éducation pour la santé de se connaître et de mener une réflexion commune ;
- mutualiser leurs compétences et harmoniser leurs actions ;
- professionnaliser leur activité et labelliser leurs interventions ;
- favoriser des actions nouvelles conçues dans un esprit de partenariat.

**4-** Le Réseau est fondé sur :

- une mission d'intérêt général ;
- la territorialité (un seul comité régional par région, un seul comité départemental par département);
- l'autonomie des différentes structures adhérentes ;
- des principes de subsidiarité et de complémentarité ;
- un engagement à répondre, dans la limite des ressources et des compétences, à des priorités et à des objectifs communs.

**5-** Chaque structure adhérente engage le Réseau par ses activités, ses principes d'action, ses prises de position ; celles-ci ne pourront être contradictoires avec les valeurs et les objectifs du Réseau.

**6-** Les membres du Réseau s'engagent à coopérer autant que possible avec tous les autres dispositifs d'éducation pour la santé. Ils s'engagent prioritairement à répondre aux démarches entreprises par les autres membres du Réseau pour mutualiser des savoir-faire, tout en respectant la contribution de chacun.